



Mise à jour pour les demandeurs

Le 25 septembre 2020

- Le SNEI a reporté au 31 décembre 2020 la date d'expiration de toutes les demandes qui devaient expirer le 31 décembre 2020 ou avant. Le SNEI continue à surveiller la situation et s'ajustera aux circonstances à mesure qu'elles changent et que de nouveaux renseignements sont connus.
- Les demandes qui expiront après le 31 décembre 2020 ne sont pas visées par ce changement.
- Le SNEI continue à accepter et à traiter les demandes, y compris la réactivation des demandes. Nous vous encourageons à communiquer avec votre établissement d'enseignement, votre autorité émettrice du permis et votre employeur avant de présenter ou de réactiver une demande pour vous assurer que les entités concernées sont en mesure d'envoyer et de recevoir des documents durant la pandémie.
- Le SNEI connaît actuellement des retards dans la salle de courrier. Il peut s'écouler jusqu'à quatre semaines avant que les documents soient téléchargés dans le portail des demandes. Ce retard n'aura pas d'incidence sur le temps nécessaire pour examiner votre demande, puisque la date d'entrée tient compte de la date à laquelle les documents sont reçus.

Mise à jour pour les demandeurs

Le 10 août 2020

- Depuis le 10 août 2020, le SNEI délivre temporairement des rapports consultatifs qui comportent une évaluation linguistique répondant à toutes les exigences et qui est valide jusqu'à six mois après la date de délivrance du rapport consultatif.
- Il vous revient de vous assurer que les résultats de votre test linguistique ne remontent pas à plus de 18 mois au moment de la délivrance du rapport consultatif.
- Dans la mesure du possible, le SNEI recommande que les résultats de test linguistique que vous soumettez ne remontent pas à plus de six mois à partir de la date de votre première demande au SNEI ou d'une réactivation de votre demande. Il est également recommandé de surveiller la remise des autres documents lorsque vous fixez la date de votre test linguistique.
- Les exigences linguistiques du SNEI demeurent inchangées. Veuillez consulter le Guide de demande du SNEI pour passer ces exigences en revue.
- Il vous est recommandé de vérifier auprès de l'organisme ou des organismes de réglementation à qui vous envoyez une demande s'ils ont en place des politiques relatives à la compétence linguistique qui leur sont spécifiques.

Mise à jour pour les demandeurs

Le 19 juin 2020

- Depuis le 18 juin 2020, le Service national d'évaluation infirmière (SNEI) reçoit les résultats des tests IELTS par voie électronique.
- Si vous avez fait l'IELTS le 18 juin 2020 ou après, vos résultats seront automatiquement envoyés par voie électronique.
- Si vous avez fait l'IELTS avant le 18 juin 2020 et que vous voulez qu'une copie électronique de vos résultats au test soit envoyée au SNEI, veuillez communiquer avec le centre de test IELTS où vous avez fait le test. Tous les centres de test IELTS dans le monde sont en mesure d'envoyer vos résultats par voie électronique. Veuillez noter que, si vous demandez que vos résultats à l'IELTS soient envoyés par voie électronique, le centre de test pourrait exiger des frais pour ce service.
- Lorsque vous demanderez au centre de test d'envoyer vos résultats au SNEI par voie électronique, veuillez fournir les renseignements suivants :

Le nom du compte du SNEI est : National Nursing Assessment Service (NNAS)

L'adresse : 439 University Ave, 5th floor, Toronto ON M5G 1Y8

- Veuillez noter que si vous avez fait votre test IELTS avant le 18 juin 2020 et que vous ne demandez pas qu'une copie électronique de vos résultats soient envoyés au SNEI, une version papier lui sera envoyée par la poste.

Mise à jour pour les demandeurs

Le 16 juin 2020

- Le SNEI a reporté la date d'expiration de toutes les demandes jusqu'au 30 juin 2020. Nous surveillons la situation et nous ajusterons aux circonstances à mesure qu'elles changent et que de nouveaux renseignements sont connus.
- Le SNEI ne connaît plus de retards dans la salle du courrier, mais l'expédition du courrier est retardée ou suspendue dans de nombreux pays. Veuillez vérifier le portail pour voir si les documents exigés pour votre demande ont été reçus.

Mise à jour pour les demandeurs

Le 27 mars 2020

- Le SNEI maintient ses activités, y compris la réception et l'examen des demandes et la production des rapports consultatifs. Il est possible toutefois que des interruptions aient lieu périodiquement dans le service.

- Le SNEI a reporté la date d'expiration de toutes les demandes au 30 juin 2020. Nous surveillons la situation et nous adapterons au fur et à mesure qu'elle évolue et que de nouvelles informations sont connues.
- Si vous avez reçu un avis d'expiration de votre demande, n'en tenez pas compte. Nous procédons actuellement aux modifications requises dans le système, qui est programmé pour envoyer les avis automatiquement.
- Nous savons que les centres de tests linguistiques sont fermés. Le SNEI publiera sous peu de l'information sur la manière dont nous procéderons à cet égard.
- Nous publions toutes les mises à jour sous l'onglet 'Nouvelles et activités' sur notre site Web à www.nnas.ca. Ne manquez pas de consulter notre site régulièrement.

